



**Région Ile-de-France**  
**4.000.000.000 d'euros**  
**Programme d'émission de titres**  
**(Euro Medium Term Note Programme)**

Le présent Supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base du 29 novembre 2011 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°11-556 en date du 29 novembre 2011, préparé par la Région Ile-de-France (« **Région Ile-de-France** » ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 4.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a été préparé à la suite de l'adoption du Budget de l'année 2012 de l'Emetteur, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus 2003/71/CE. Il intègre également les changements intervenus dans la notation de l'Emetteur subséquemment à la décision de l'agence Fitch Ratings, en date du 16 décembre 2011, de placer la note de l'Etat français sous perspective négative et à la décision de l'agence de Standard & Poor's, en date du 13 janvier 2012, d'abaisser d'un cran à AA+ avec perspective négative la note de l'Etat français. Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 tel que modifié (le "**Règlement Agences de Notation**"). Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de titres et peut, à tout moment, être suspendue, être modifiée ou faire l'objet d'un retrait par l'agence de notation concernée.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux bureaux de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, (ii) sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (iii) sur le site Internet de l'Emetteur (<http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/le-conseil-regional/laction-du-conseil-regional/budget-et-finances/>).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

## TABLE DES MATIERES

<b>1- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....</b>	<b>3</b>
<b>2- LE BUDGET 2012 DE LA REGION ILE-DE-FRANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>3- LA NOTATION DE LA REGION ILE-DE-FRANCE .....</b>	<b>12</b>
<b>RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE.....</b>	<b>13</b>

## **1- Informations concernant l'Emetteur**

### **Dénomination légale de l'Emetteur**

L'émetteur est la Région Ile-de-France, collectivité locale.

### **Siège**

La Région Ile-de-France a son siège au 33 rue Barbet de Jouy à Paris (75007).  
Le numéro de téléphone du siège de la Région Ile-de-France est le 01 53 85 53 85.

## **2- Le Budget 2012 de la Région Ile-de-France**

Le budget primitif (BP) 2012 a été adopté le 19 décembre 2011.

Dans un contexte économique encore plus fragile que les années passées et face au nouveau paradigme financier auquel les régions sont confrontées, la Région maintiendra ses actions au titre de l'amélioration de la vie quotidienne des franciliens, confortera son intervention auprès des acteurs économiques, pour que l'Ile-de-France conserve son dynamisme et sa prospérité, tout en respectant les engagements pris auprès de ses partenaires notamment dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013.

L'action régionale se déclinera ainsi en 2012 autour de deux priorités fortes :

- la formation des Jeunes,
- les transports.

### **2.1 Les grandes lignes du budget 2012**

Le montant du budget primitif pour 2012 s'établit à 4 772,118 millions d'euros, en augmentation de +3,0% par rapport à 2011 (4 632,415 millions d'euros au BP 2011).

Ce montant se répartit comme suit :

- 2 031,233 millions d'euros pour le budget d'investissement, dont 1 736,233 millions d'euros pour les dépenses d'investissement hors dette et hors mouvements financiers divers,
- et 2 740,885 millions d'euros pour le budget de fonctionnement, dont 2 543,575 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement hors dette et hors mouvements financiers divers.

Le montant total des crédits prévus pour la charge de la dette et les divers mouvements financiers s'élève à 492,31 millions d'euros, dont 479,31 millions d'euros pour la seule charge de la dette.

Quant aux autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE), leurs montants ont été fixés pour 2012 à 2 301,045 millions d'euros pour les AP en investissement et 2 224,812 millions d'euros pour les AE en fonctionnement.

En matière de ressources, les recettes permanentes (recettes hors emprunt) prévues au BP au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 3 915,557 millions d'euros, soit une augmentation de 5,1% par rapport au BP 2011. L'autorisation d'emprunt a pour sa part été fixée à 856,561 millions d'euros, soit un montant inférieur de 5,6% au BP 2011.

L'équilibre du budget 2012 se présente comme suit :

## LES GRANDES MASSES DU BUDGET POUR 2012

*en millions d'euros*

	BP 2011	BP 2012		Evolution
<b>LES RECETTES</b>				
<b>Les recettes permanentes</b>	<b>3 725,282</b>	<b>3 915,557</b>	<b>82,1%</b>	<b>5,1%</b>
<i>La fiscalité régionale (1)</i>	989,053	1 045,994		5,8%
<i>Les autres recettes fiscales (2) (hors TIPP)</i>	351,824	402,701		14,5%
<i>La TIPP (yc modulation)</i>	916,453	991,950		8,2%
<i>Les dotations</i>	1 154,524	1 166,635		1,0%
<i>Les autres recettes (3)</i>	313,428	308,277		-1,6%
<b>L'emprunt</b>	<b>907,133</b>	<b>856,561</b>	<b>17,9%</b>	<b>-5,6%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 632,415</b>	<b>4 772,118</b>		<b>3,0%</b>
<b>LES DEPENSES</b>				
<b>Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 636,184</b>	<b>2 740,885</b>	<b>57,4%</b>	<b>4,0%</b>
Fonctionnement hors dette (4)	2 466,767	2 543,575		3,1%
<i>dont fonctionnement sectoriel</i>	2 287,971	2 364,742		3,4%
<i>dont fonctionnement de l'institution régionale</i>	178,796	178,833		0,0%
Charge de la dette (5)	166,417	194,310		16,8%
Autres mouvements financiers	3,000	3,000		0,0%
<b>Les dépenses d'investissement</b>	<b>1 996,231</b>	<b>2 031,233</b>	<b>42,6%</b>	<b>1,8%</b>
Equipement hors dette	1 713,231	1 736,233		1,3%
<i>dont équipement sectoriel</i>	1 695,136	1 711,280		1,0%
<i>dont équipement de l'institution régionale</i>	18,095	24,953		37,9%
Charge de la dette (6)	268,00	285,000		6,3%
Autres mouvements financiers	15,000	10,000		-33,3%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 632,415</b>	<b>4 772,118</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,0%</b>
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>2 240,770</b>	<b>2 301,045</b>		<b>2,7%</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>2 188,656</b>	<b>2 224,812</b>		<b>1,7%</b>

(1) Recettes nettes du prélèvement opéré au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) créé dans le cadre de la réforme fiscale (668,885 M€).

(2) Redevance pour création de bureaux, taxe complémentaire à la TLE, taxe sur les bureaux et contribution au développement de l'apprentissage.

(3) y compris flux sur swaps et y compris incidence des intérêts courus non échus (ICNE).

(4) Dépenses hors FNGIR (668,885 M€).

(5) y compris frais financiers divers et incidence ICNE.

(6) hors mouvement sur les lignes de crédit long terme à encours variable (opérations de trésorerie et refinancement).

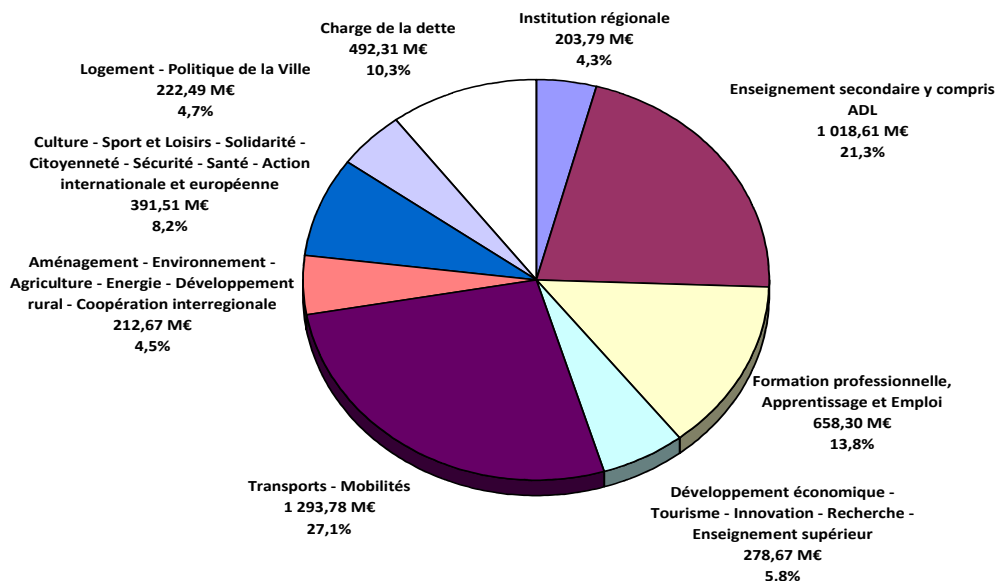
## 2.2 Les dépenses prévues au budget 2012

Les crédits inscrits au budget se répartissent comme suit (en millions d'euros) :

INVESTISSEMENT 2012	Autorisations de programme		Crédits de paiements	
	Montant	% du total	Montant	% du total
Transports - Mobilités	881,993	38,3%	535,993	26,4%
Enseignement secondaire y compris ADL	399,158	17,3%	480,400	23,7%
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	38,500	1,7%	31,275	1,5%
Développement économique, innovation, économie solidaire et sociale, tourisme, enseignement supérieur et recherche	240,450	10,5%	179,225	8,8%
Logement et politique de la ville	290,200	12,6%	214,400	10,6%
Culture, sport, loisirs, solidarité, citoyenneté, actions internationales et européennes et sécurité	195,095	8,5%	122,545	6,0%
Environnement, agriculture, énergie, aménagement, coopération interrégionale et développement rural	228,664	9,9%	147,442	7,3%
Institution régionale	26,985	1,2%	24,953	1,2%
<b>Totale hors dette</b>	<b>2 301,045</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 736,233</b>	<b>85,5%</b>
Dette et divers mouvements financiers	-	-	295,000	14,5%
<b>TOTAL</b>	<b>2 301,045</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 031,233</b>	<b>100,0%</b>

FONCTIONNEMENT 2012	Autorisations d'engagement		Crédits de paiements	
	Montant	% du total	Montant	% du total
Transports - Mobilités	757,791	34,0%	757,791	27,7%
Enseignement secondaire y compris ADL	250,880	11,3%	538,205	19,6%
Formation professionnelle, apprentissage et emploi	681,620	30,6%	627,020	22,9%
Développement économique, innovation, tourisme, enseignement supérieur et recherche	119,617	5,4%	99,440	3,6%
Logement, politique de la ville	11,435	0,5%	8,085	0,3%
Culture, sport, loisirs, solidarité, citoyenneté, actions internationales et européennes et sécurité	270,415	12,2%	268,969	9,8%
Environnement, agriculture, énergie, aménagement, coopération interrégionale et développement rural	67,919	3,1%	65,232	2,4%
Institution régionale	65,135	2,9%	178,833	6,5%
<b>Totale hors dette</b>	<b>2 224,812</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 543,575</b>	<b>92,8%</b>
Dette et divers mouvements financiers	-	-	197,310	7,2%
<b>TOTAL</b>	<b>2 224,812</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 740,885</b>	<b>100,0%</b>

## Budget primitif 2012 4772,118 millions d'euros de crédits de paiement



### 2.2.1 Transports – Mobilités

Les crédits de paiement inscrits pour les transports et mobilités en 2012 s'élèvent à 1 293,78 millions d'euros, soit 27,1% du budget total.

Premier poste budgétaire régional avec plus du quart des dépenses (1,2 milliard d'euros en crédits de paiement en 2011 et 1,3 milliard d'euros prévus en 2012), les transports voient leur part encore augmenter avec le plan de mobilisation pour les transports adopté en 2011. Parallèlement, la question du financement a évolué positivement avec l'affectation de nouvelles ressources (redevance pour création de bureaux et versement transport) et l'abondement du contrat de projet par l'État et la Région.

Après l'élaboration d'un plan de mobilisation par la Région et les départements franciliens, marquant une ambition très forte, la signature en septembre 2011 de la convention particulière relative à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports collectifs achève la période des négociations et ouvre celle des grandes réalisations.

Dans ce cadre trois grandes priorités continuent de guider l'action de la Région :

- améliorer l'offre existante, pour permettre aux lignes en service de renforcer leur régularité et offrir de meilleures conditions de transport aux usagers ;
- créer une offre nouvelle, à destination des territoires jusque là non desservis, voire enclavés, ou adaptée aux nouveaux besoins de mobilité – notamment en soutenant l'écomobilité et en relançant le fret sur notre territoire ;
- poursuivre le chantier de la tarification unique en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

Les efforts d'investissement vont s'intensifier en 2012, une dotation de 621,6 millions d'euros d'autorisations de programme est prévue au budget pour les transports en commun dont 567,5 millions d'euros pour la poursuite des opérations inscrites au Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et dans la convention spécifique Transports.

S'agissant des autres dépenses de transport (hors fret), c'est-à-dire l'ensemble des opérations sur la voirie, qu'elles aient pour objectif la circulation des transports collectifs, des voitures, des vélos, les systèmes de gestion du trafic pour voirie, la prise en compte des questions de sécurité routière et d'insertion urbaine de ces infrastructures, elles seront dotées de 190,5 millions d'euros en autorisations de programme pour l'exercice 2012.

Enfin, dans le but de favoriser le développement des modes de transport de marchandises alternatifs, objectif majeur à poursuivre pour garantir le développement durable de l'Ile-de-France, le Fret sera doté de 69 millions d'euros d'autorisations de programme en 2012.

Par ailleurs, le budget 2012 prévoit une contribution régionale au STIF en augmentation de 1,8%, avec une dotation prévue de 605,453 millions d'euros, du fait notamment de la mise en service des premières opérations du contrat de projet et du très haut niveau des offres nouvelles CPER qui vient augmenter le coût des contrats.

### **2.2.2 Enseignement secondaire**

Les crédits de paiement inscrits pour l'enseignement secondaire (dépenses liées aux agents techniques des lycées incluses) en 2012 s'élèvent à 1 018,61 millions d'euros, soit 21,3% du budget total.

La Région poursuivra en 2012 une politique de construction ambitieuse avec la réalisation de programmes pluriannuels de construction (PPI) et de rénovations de lycées (PPR).

La Région continuera de plus en 2012 à financer les grosses réparations ainsi que les travaux de maintenance qui s'avèrent être nécessaires afin d'entretenir son patrimoine composé de 469 lycées. Elle mettra en œuvre pour la première année un plan de rénovation thermique des lycées pour un montant global de 50 millions d'euros. Elle maintiendra en 2012 à un haut niveau l'équipement pédagogique et l'équipement informatique des lycées publics, adaptés aux formations, et assurera un accompagnement des élèves par la poursuite de ses politiques sociales et éducatives qui s'inscrivent dans le cadre du schéma des formations afin de promouvoir l'égalité des chances.

En fonctionnement, le soutien des lycées publics, des lycées en cités mixtes et des lycées privés sous contrat sera poursuivi en 2012 afin de permettre l'entretien et le bon fonctionnement des établissements.

En ce qui concerne l'action régionale en matière de schéma des formations, l'action réussite des élèves et l'action pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations seront amplifiées. En outre, un effort particulier sera consenti au titre de la réussite des lycéens et en matière de décrochage scolaire, l'assemblée régionale ayant décidé d'accentuer les efforts en ce domaine.

### **2.2.3 Formation professionnelle, apprentissage et emploi**

Les crédits de paiement inscrits pour la formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi en 2012 s'élèvent à 658,30 millions d'euros, soit 13,8% du budget total.

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens en faveur de l'apprentissage pour 2011-2015 signé cet automne avec l'Etat et du rapport cadre de développement de l'apprentissage durable et équitable voté en avril 2011, la Région entend poursuivre sa politique de développement de l'apprentissage tant en investissement qu'en fonctionnement.

En investissement, elle continuera à soutenir la construction, l'extension ou la rénovation des 180 centres de formation d'apprentis (CFA) existants et à améliorer les conditions de travail des personnes concernées en dotant les structures existantes de nouveaux équipements. Par ailleurs, elle financera le fonctionnement courant des CFA, favorisera les conditions de vie et de travail quotidiennes des apprentis et poursuivra la mise en œuvre de dispositifs spécifiques d'accompagnement de la politique d'apprentissage et assurera la prise en charge du versement des primes attribuées aux employeurs d'apprentis.

En articulation avec la politique régionale d'apprentissage, la Région Ile-de-France poursuivra en 2012 son intervention en matière de formation professionnelle continue. Elle reposera sur les grandes lignes suivantes :

- des politiques d'accès à l'information et à l'orientation (hors GIP-CARIF) ;
- des politiques d'insertion professionnelle ;
- des politiques de qualification et d'accès à la qualification des personnes privées d'emploi ;
- des politiques d'appui à la formation des salariés dans une double optique de promotion sociale et de sécurisation des parcours professionnels.

Enfin, la Région utilisera ses principaux instruments en faveur de l'emploi : les plateformes RH, les groupements d'employeurs, les formations de professionnalisation des acteurs de l'emploi, les expérimentations et les actions en faveur du dialogue social. Le dispositif Emplois tremplin permettra en outre de renforcer, via les "emplois-tremplin projet", l'encadrement des associations franciliennes et de prolonger notre effort pour l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, via les "emplois tremplin insertion".

#### **2.2.4 Développement économique, innovation, tourisme, enseignement supérieur et recherche**

Les crédits de paiement inscrits pour ces secteurs en 2012 s'élèvent à 278,67 millions d'euros, soit 5,8% du budget total.

En matière de développement économique, l'action de la Région s'organise dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (SRDEI) et de ses grands axes : le renforcement des PME/PMI, la valorisation du potentiel d'innovation et le développement solidaire des territoires.

En matière de tourisme, la politique régionale sera caractérisée notamment par le projet de création d'un Fonds régional de développement touristique des territoires (FRD2T) ; le lancement des études relatives à l'élaboration du plan régional d'hébergement touristique à 10 ans et le renforcement des moyens du Comité régional du tourisme (CRT).

En mobilisant en 2012, 111,6 millions d'euros en autorisations de programme, la Région entend affirmer son rôle d'investisseur public en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche. Sur cette enveloppe, plus de 75,5 millions d'euros seront consacrés à l'avancement des projets immobiliers inscrits au Contrat de projets 2007-2013. Dans le secteur de l'enseignement supérieur, la Région souhaite amplifier son effort en faveur de l'amélioration des conditions d'études, en accompagnant de nouveaux projets de construction ou de modernisation de bibliothèques, mais aussi en faveur de la vie étudiante, grâce à la construction de maisons de l'étudiant et à la modernisation des espaces dédiés à la vie étudiante. Concernant la recherche, l'année 2012 constituera la première année d'activité des nouveaux réseaux thématiques de recherche labellisés « domaines d'intérêt majeur » (DIM). Une enveloppe totale de 58,8 millions d'euros en autorisations de programme et d'engagement, correspondant à 75% du budget recherche, leur sera dédiée, ce qui témoigne de la priorité donnée à la mise en réseau des acteurs scientifiques dans une région qui représente 40% du potentiel national de recherche.

#### **2.2.5 Logement, politique de la ville**

Les crédits de paiement inscrits pour ces secteurs en 2012 s'élèvent à 222,49 millions d'euros, soit 4,7% du budget total.

Au global, le projet de budget 2012 consacra de manière transversale 290,20 millions d'euros d'autorisations de programme soit au total depuis 2011 un effort de 551 millions d'euros.

La priorité donnée à la production de logements sociaux et très sociaux conduira à l'inscription d'une enveloppe en faveur du financement de logements ordinaires de type PLUS (Prêt locatif à usage social), en augmentation par rapport à 2011. La priorité sera aussi donnée au logement très social de type PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) car c'est l'offre de logement qui fait le plus défaut en Ile-de-France au regard de la situation économique des ménages et des défaillances du marché du logement en Ile-de-France.

Dans la continuité de la conversion écologique et sociale des actions de l'institution régionale, la Région allouera les moyens nécessaires à la mise en œuvre des engagements pris pour la rénovation thermique des logements, dans le parc social comme dans le parc privé, afin de traiter les logements les plus énergivores.

La Région renouvellera également en 2012 son action en faveur du logement des étudiants, des jeunes et des apprentis dans un cadre rénové par le rapport-cadre CR 88-11 adopté en septembre 2011.

Enfin, l'effort régional en faveur des copropriétés en difficulté sera poursuivi.

#### **2.2.6 Culture, sport, loisirs, solidarité et citoyenneté**

Les crédits de paiement inscrits pour ces secteurs en 2012 s'élèvent à 391,51 millions d'euros, soit 8,2% du budget total.



Ces crédits sont destinés à permettre à la Région d'assumer la continuité de sa politique culturelle, axée sur la politique du livre, le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, et le patrimoine.

Concernant les sports et loisirs, la politique régionale continuera d'encourager et de faciliter la pratique sportive pour tous via la poursuite de l'engagement régional auprès de ses partenaires associatifs et institutionnels, et de soutenir des actions en faveur des jeunes. Des infrastructures sportives telles que vélodrome, centre nautique, seront créées ou rénovées et la politique d'aménagement et d'équipement des bases de loisirs sera poursuivi.

En outre, la Région maintiendra son financement des dépenses administratives et pédagogiques des organismes de formations sanitaires et sociales, et poursuivra les mesures d'alignement des bourses régionales des formations sanitaires et sociales sur les bourses de l'enseignement supérieur.

Enfin, au titre de la citoyenneté, la Région maintiendra son soutien au fonctionnement du Conseil Régional des Jeunes (CRJ) et à des initiatives de lutte contre les discriminations (LCD).

### **2.2.7 Environnement, agriculture, énergie, aménagement et développement rural**

Les crédits de paiement inscrits pour ces secteurs en 2012 s'élèvent à 212,67 millions d'euros, soit 4,5% du budget total.

Le projet de budget 2012 reflète les priorités présentées en Conseil régional le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Il permettra d'accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 21 Ile-de-France, adopté à l'automne 2009, ainsi que du Plan Climat ambitieux, adopté au cours de l'année 2011.

La mise en œuvre de la politique régionale environnementale continuera de s'appuyer sur les compétences des organismes associés à la Région (Agence des espaces verts, Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies en Ile-de-France, NATURPARIF, CERVIA), sur les travaux des observatoires régionaux (Observatoire régional des déchets, BRUITPARIF, AIRPARIF) et sur la nouvelle SEM « POSIT'IF » qui permettra d'amorcer la rénovation énergétique des bâtiments et de soutenir le développement des énergies durables.

En termes d'aménagement, les interventions de la Région s'articuleront en 2012 autour de la valorisation du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), du lancement de la quatrième session des Ateliers de création urbaine, du développement des réflexions métropolitaines en participant au financement du syndicat mixte d'études Paris Métropole et du soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement à travers le soutien aux organismes d'aménagement (notamment Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, APUR, et AUDES0).

### **2.2.8 L'institution régionale**

Les crédits de paiement inscrits pour l'institution régionale en 2012 s'élèvent à 203,79 millions d'euros, soit 4,3% du budget total.

Ces crédits sont destinés à financer les dépenses de personnels (hors agents techniques des lycées), le fonctionnement général des services régionaux et des assemblées, les moyens en équipement et locaux destinés au fonctionnement courant des services et le développement de nouvelles applications informatiques.

## 2.3 Les recettes prévues au budget 2012

Les recettes permanentes inscrites au budget 2012 s'élèvent à 3 915,557 millions d'euros, en progression de +5,1% par rapport au montant inscrit au budget 2011.

Le produit de la fiscalité régionale (1 045,994 millions d'euros, nets du prélèvement opéré par le fonds national de garantie individuelle des ressources, « FNGIR ») est attendu en augmentation de 5,8% en 2012. En effet, suite à la réforme fiscale organisée en Loi de Finances Initiale pour 2010 et revue en Loi de Finances Initiale pour 2011, la région devrait percevoir en 2012 un montant de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de l'ordre de 1 236,595 M€ et un total d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) de 118,284 M€. Conformément à la législation, ce produit fiscal sera réduit de 668,885 M€ afin d'alimenter le système de péréquation régionale opérée par le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Au-delà, le produit de la fiscalité indirecte de la taxe sur les cartes grises est prévu, en 2012, en légère hausse par rapport au montant inscrit au budget 2011, sur la base des résultats observés en 2011 qui sont supérieurs à la prévision et d'une hypothèse de stabilisation du marché en 2012.

Les autres recettes fiscales hors TIPP (redevance pour création de bureaux, taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement, taxe sur les bureaux, contribution au développement de l'apprentissage) sont également attendues en hausse en 2012, permettant ainsi de retrouver un niveau comparable à la recette inscrite au BP 2009.

Le produit de la TIPP (991,950 millions d'euros) devrait progresser quant à lui de 8,2% en 2012 par rapport au BP 2011 qui s'établissait à 916,453 millions d'euros, compte tenu de la mise en œuvre en Ile de France, à compter de 2012, de la nouvelle majoration au titre de la « TIPP Grenelle » affectée au financement du plan de mobilisation des transports.

En revanche, le montant inscrit au titre des dotations de l'Etat (1 166, 635 millions d'euros) se situe, pour sa part à un niveau sensiblement identique à celui prévu au budget 2011, du fait du gel des dotations de l'enveloppe normée imposé par l'Etat.

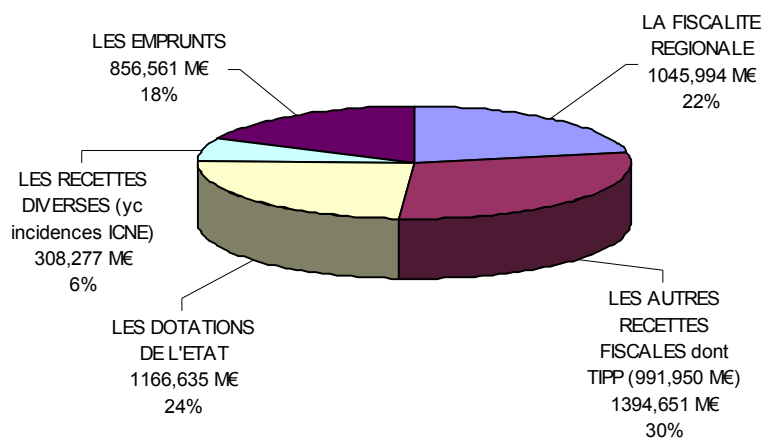
Pour ce qui est des autres recettes (recettes sur créances et recettes diverses), avec un total de 308,277 millions d'euros, elles sont attendues en baisse de 1,6% par rapport à 2011.

Dans ce contexte, la Région entend poursuivre la politique financière rigoureuse et prudente qu'elle a menée au cours des dernières années, avec le souci d'assurer à la collectivité une structure de financement soutenable dans la durée, notamment en maîtrisant l'accroissement de l'encours de la dette.

L'enveloppe d'emprunt ouverte au budget 2012 s'élève à 856,561 millions d'euros soit en baisse de 5,6% par rapport au budget 2011.

Le montant des recettes réelles inscrites au budget primitif 2012 se répartit comme suit :

### Budget Primitif 2012 Les recettes : 4 772,118 millions d'euros



**LES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2012**

	<b>BP 2011</b>	<b>BP 2012</b>	<b>Variation/ BP 2011</b>	<b>Variation/ BP 2011</b>
	<b>(M€)</b>	<b>(M€)</b>	<b>(%)</b>	<b>(M€)</b>
<b>A. LA FISCALITÉ RÉGIONALE</b>	<b>989,053</b>	<b>1 045,994</b>	<b>5,8%</b>	<b>56,941</b>
Nouvelle fiscalité 2011, dont	659,053	685,994	4,1%	26,941
CVAE	1280,861	1 236,595	-3,5%	-44,266
Prélèvement FNGIR	-747,535	-668,885	-10,5%	78,650
IFER	125,727	118,284	-5,9%	-7,443
Certificats d'immatriculation des véhicules	330,000	360,000	9,1%	30,000
<b>B. LES AUTRES RECETTES FISCALES</b>	<b>1 268,277</b>	<b>1 394,651</b>	<b>10,0%</b>	<b>126,374</b>
Redevance pour création de bureaux	60,000	90,000	50,0%	30,000
Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement	18,300	23,300	27,3%	5,000
TIPP, dont	916,453	991,950	8,2%	75,497
TIPP attribuée en compensation des transferts de charges	838,453	842,350	0,5%	3,897
STIF	391,507	395,331	1,0%	3,824
Formations sanitaires et sociales	155,619	155,692	0,0%	0,073
Agents techniques des lycées	216,928	216,928	0,0%	0,000
Patrimoine	1,206	1,206	0,0%	0,000
VAE	0,732	0,732	0,0%	0,000
AFPA	55,019	55,019	0,0%	0,000
Forfait d'externat	17,442	17,442	0,0%	0,000
Produit de la modulation	78,000	78,600	0,8%	0,600
Produit de la TIPP Grenelle		71,000		71,000
Taxe sur les bureaux	169,209	183,000	8,2%	13,791
Contribution au développement de l'apprentissage (CDA)	104,315	106,401	2,0%	2,086
<b>C. LES DOTATIONS DE L'ÉTAT</b>	<b>1 154,524</b>	<b>1 166,635</b>	<b>1,0%</b>	<b>12,111</b>
Dotation globale de fonctionnement - part forfaitaire	734,695	734,695	0,0%	0,000
Dotation générale de décentralisation (fonctionnement scolaire)	8,519	8,519	0,0%	0,000
Dotation de décentralisation formation professionnelle (hors ICF)	116,855	116,855	0,0%	0,000
Compensation transfert indemnité forfaitaire des apprentis (ICF)	118,915	118,915	0,0%	0,000
Fonds national de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) 1ère part	24,061	24,542	2,0%	0,481
FNDMA 2nde part (COM)	53,000	65,000	22,6%	12,000
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	86,089	86,089	0,0%	0,000
Dotation de compensation TP	5,463	4,671	-14,5%	-0,792
Dotation de compensation TH	6,332	6,840	8,0%	0,508
Dotation de compensation FB	0,595	0,509	-14,5%	-0,086
<b>D. LES RECETTES SUR CRÉANCES</b>	<b>56,616</b>	<b>49,352</b>	<b>-12,8%</b>	<b>-7,265</b>
Remboursement en capital	47,347	43,818	-7,5%	-3,530
Remboursement en intérêts	9,269	5,534	-40,3%	-3,735
<b>E. LES RECETTES DIVERSES</b>	<b>257,442</b>	<b>258,935</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,494</b>
Amendes de police	55,000	59,167	7,6%	4,168
FCTVA	110,000	110,600	0,5%	0,600
Reversement du F.S.E	7,000	10,000	42,9%	3,000
Contribution des familles aux services de restauration et d'hébergement	23,100	24,100	4,3%	1,000
Produits financiers	29,342	32,268	10,0%	2,926
Divers	33,000	22,800	-30,9%	-10,200
<b>TOTAL DES RECETTES PERMANENTES</b> <b>(nettes du prélèvement FNGIR : A+B+C+D+E)</b>	<b>3 725,912</b>	<b>3 915,567</b>	<b>5,1%</b>	<b>189,655</b>
ICNE	-0,630	-0,010		0,620
<b>TOTAL DES RECETTES PERMANENTES</b> <b>(nettes du prélèvement FNGIR et yc incidence ICNE)</b>	<b>3 725,282</b>	<b>3 915,557</b>	<b>5,1%</b>	<b>190,275</b>
<b>LES EMPRUNTS</b>	<b>907,133</b>	<b>856,561</b>	<b>-5,6%</b>	<b>-50,572</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 632,415</b>	<b>4 772,118</b>	<b>3,0%</b>	<b>139,703</b>

### **3- La notation de la Région Ile-de-France**

En conséquence de la modification, le 16 décembre dernier, de la perspective des notes long terme attribuées à la République française de stable à négative à horizon fin 2012, l'agence Fitch Ratings, tout en confirmant la note triple AAA de la Région Ile-de-France, a modifié de façon similaire la perspective de cette note également à horizon fin 2012, comme celle des deux autres collectivités françaises notées triple A par cette agence. En effet, l'agence Fitch Ratings annonçait dans son communiqué du 16 décembre qu'elle n'envisageait pas, sauf forte aggravation de la crise en zone euro, de modifier la note de l'Etat français avant 2013.

Par ailleurs, en conséquence de l'abaissement de la note de la République française de AAA à AA+ avec perspective négative, le 13 janvier dernier, l'agence Standard & Poor's a abaissé de façon similaire la note à long terme à la Région Ile-de-France, sa notation A1+ à court terme restant quant à elle confirmée.

Ces modifications de la notation long terme de la Région Ile-de-France résultent de la méthodologie appliquée par les agences selon laquelle une collectivité locale ne peut être notée au-dessus de son Etat souverain que si elle dispose d'un degré d'autonomie fiscale et budgétaire suffisant, ce qui n'est pas le cas des collectivités locales françaises selon ces agences.

Il est souligné que la qualité intrinsèque de la situation financière de la Région n'est en rien modifiée par ces modifications qui sont mécaniques. Ainsi l'agence Standard & Poor's estime la qualité de crédit indicative de la Région Ile-de-France, qui reflète la qualité de crédit intrinsèque de la Région, à aaa, soit la plus élevée possible.

Toutes les références à la notation de la Région Ile-de-France figurant dans le Prospectus de Base sont réputées être modifiées en conséquence.

## RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

### Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'émetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

#### Région Ile-de-France

33, rue Barbet de Jouy  
75007 Paris

Représentée par Madame Anne Bosche-Lenoir,

Directrice Générale Adjointe

Le 6 février 2012



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°12-057 en date du 06/02/2012 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives, précisant les caractéristiques des titres émis.